



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

PERSONNES CONVOQUÉES : Membres du conseil d'administration  
DATE : Jeudi 25 août 2022, de 16 h à 18 h  
LIEU : CRDITED Estrie  
1621, rue Prospect, Sherbrooke  
Auditorium



### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le jeudi 14 juin 2022 et de la séance spéciale tenue le lundi 25 juillet 2022
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
  - 7.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
    - 7.1.1 Enjeux prioritaires et rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) 2021-2022
    - 7.1.2 Rapport annuel en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail
  - 7.2 **Assurer la qualité des soins et services**
    - 7.2.1 Rehaussement financier PSOC 2022-2023
    - 7.2.2 Divulgateion des actes répréhensibles de l'établissement 2021-2022
    - 7.2.3 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2021-2022
  - 7.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
  - 7.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
  - 7.5 **Intégrer la mission universitaire**
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
9. **Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
  - 9.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
    - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
      - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
    - 9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service
    - 9.1.3 Nomination d'un Coordonnateur médical aux soins de fin de vie
  - 9.2 **Assurer la qualité des soins et services**
  - 9.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
  - 9.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
    - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
  - 9.5 **Intégrer la mission universitaire**
10. Divers
11. Huis clos
  - 11.1 Cadres supérieurs
12. Clôture de la séance

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Président du conseil d'administration et président-directeur général

## Communications externes

### Communiqués et actualités

- Le 14 juin 2022 | Dans ce 19<sup>e</sup> bilan annuel, les directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux partout au Québec souhaitent donner la parole aux enfants et aux adolescents, les écouter, les mettre à l'avant-plan en tant que premiers artisans de leur développement. Cette année, une hausse considérable du nombre de signalements traités est observée.
- Le 15 juin 2022 | Tenter d'établir si la vitamine C à forte dose dans le traitement des patients atteints de sepsis, une infection provoquée par la présence de bactéries dans le sang et diffusée dans tout l'organisme, peut réduire le risque de décès ou de dysfonction des organes. C'est l'objectif que se sont donné Dr François Lamontagne, intensiviste au CIUSSS de l'Estrie – CHUS et professeur-chercheur à l'Université de Sherbrooke et au Centre de recherche du CHUS, et Dr Neill Adhikari, intensiviste et chercheur associé au Sunnybrook Health Sciences Centre, dans le cadre d'une étude sur la vitamine C nommée LOVIT (Lessening Organ Dysfunction with VITamin C). Les résultats sont maintenant connus. Ils ont découvert que la vitamine C n'aide pas les patients atteints de sepsis.
- Le 15 juin 2022 | Les municipalités de Windsor, d'East Angus, de Weedon, de Stanstead, de Valcourt et des RLS des Sources et du Granit bénéficieront d'un investissement de 4,5 M\$ du gouvernement du Québec pour revoir les structures d'horaires de leurs paramédics afin de diminuer leur temps de réponse et bonifier ainsi la qualité des soins à la population estrienne.
- Le 16 juin 2022 | Bien que les travaux entrepris s'échelonnent encore sur plusieurs mois, dès le 20 juin prochain, une étape importante s'amorcera pour moderniser les laboratoires médicaux du CIUSSS de l'Estrie – CHUS avec la mise en service des nouveaux appareils de biochimie et d'hématologie, utilisés dans les laboratoires de l'Hôpital Fleurimont et de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Les nouveaux équipements seront plus performants et automatisés.
- Le 17 juin 2022 | Le Guichet d'accès à la première ligne (GAP Estrie) est maintenant accessible! Vous avez besoin de consulter un professionnel de la santé à court terme pour un problème de santé, mais vous n'avez pas de médecin de famille? Dès aujourd'hui, vous pouvez appeler au 1 877 791-5439 pour parler à un professionnel de la santé.
- Le 20 juin 2022 | Vers une organisation plus équitable, diversifiée et inclusive. Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS se dote d'une politique organisationnelle sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Son objectif? Que chaque personne se sente respectée et incluse au CIUSSS de l'Estrie – CHUS, que ce soit pour y recevoir des soins et des services, pour y accompagner un proche, ou encore pour y travailler.
- Le 23 juin 2022 | À la veille des deux longues fins de semaine de congé au cours desquelles la pression sera forte sur les urgences de l'Estrie, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS rappelle qu'il est essentiel pour les proches de personnes hospitalisées de favoriser le départ de l'hôpital de ces dernières lorsque le congé est obtenu.
- Le 7 juillet 2022 | Au cours des prochains mois, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS sera le premier établissement à déployer le nouveau système d'information de laboratoire provincial (SIL-P) dans l'ensemble de ses installations. Celui-ci permettra de faire un pas de plus vers la modernisation du secteur de la médecine de laboratoire afin de répondre aux besoins évolutifs de la population. Son implantation s'effectuera en plusieurs phases dans les différentes installations à compter du 30 août et devrait se terminer à la fin de l'année 2022.
- Le 12 juillet 2022 | Dès aujourd'hui, la population de la Haute-Yamaska bénéficie d'un point de service temporaire supplémentaire pour des prises de sang et des prélèvements de routine. En effet, la clientèle de 14 ans et plus est maintenant invitée à se rendre dans les locaux du CDD de Granby pour obtenir ces services.
- Le 27 juillet 2022 | Vous pouvez maintenant [prendre rendez-vous sur Clic Santé](#) pour la vaccination contre la COVID-19 des enfants de six mois à quatre ans. Le processus est le même que pour les autres clientèles, puisque cette vaccination est offerte dans tous nos centres de vaccination.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS — SUITE

Président du conseil d'administration et président-directeur général

## Communications internes

- Poursuite des gembas
- Le 15 juin 2022 | Webinaire des gestionnaires
- Le 22 juin 2022 | Rencontre avec les représentants des Fondations
  
- La VIÉtrine express : Pour consultation : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/vietrine-express/>
- Le Journal La VIÉtrine : Pour consultation : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/journal-la-vietrine/>
- L'Infolettre : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/infolettre/>
- Le Bulletin de la Direction de santé publique : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/sante-publique/vision-sante-publique/>
- Le Bulletin Vision Santé publique no 63 | Maladie de Lyme : état de situation en Estrie : [https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Publications/Sante-publique/Bulletin-vision/2022/63\\_Vision\\_sante\\_publique\\_Maladie\\_Lyme.pdf](https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Publications/Sante-publique/Bulletin-vision/2022/63_Vision_sante_publique_Maladie_Lyme.pdf)

## Représentation du président du conseil d'administration et des hors cadres dans les RLS

- Le 15 juin 2022 | Souper du tournoi de golf de la Fondation du CHUS avec la participation de certains membres du conseil d'administration et du Dr Stéphane Tremblay.
- Le 16 juin 2022 | Pelletée de terre de la maison des aînés de Coaticook avec la présence de M. Jacques Fortier et du Dr Stéphane Tremblay.
- Les 17 et 20 juin 2022 | Entrevues accordées par Mme Robin Marie Coleman au 107,7 et ICI Estrie, de même qu'avec La Voix de l'Est concernant la nouvelle politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Le 21 juin 2022 | Présentation du guichet d'accès à la première ligne pour la population (GAP) faite par la Dre Raymonde Vaillancourt aux députés et attachés politiques avec la participation du Dr Stéphane Tremblay.
- Le 29 juin 2022 | Visite du président du Collège des médecins avec la participation du Dr Stéphane Tremblay.
- Le 14 juillet 2022 | Visite du CHSLD Courville en présence de la ministre et députée Isabelle Charest et de Mme Robin Marie Coleman.
- Le 5 juillet 2022 | Rencontre avec la MRC de Brome-Missisquoi et le bureau de la députée Isabelle Charest en présence de Mme Robin Marie Coleman pour soutenir la recherche de solutions en lien avec la pénurie d'effectifs médicaux.
- Le 7 juillet 2022 | Tournoi de golf au profit de la Fondation Les Foyers de Farnham avec la participation de M. Jacques Fortier et de M. Serge Therrien.
- Le 7 juillet 2022 | Départ du Tour CIBC Charles-Bruno à partir de l'Hôpital Fleurimont avec une allocution prononcée par Mme Karine Duchaineau.
- Le 28 juillet 2022 | Visite du chantier de la maison des aînés et alternative de Sherbrooke en présence de la ministre Marguerite Blais avec la participation de M. Jacques Fortier et du Dr Stéphane Tremblay.
- Le 3 août 2022 | Rencontre avec Opération Enfant Soleil en présence du Dr Stéphane Tremblay et de Mme Robin Marie Coleman.

## Nominations

- Madame Stéphanie Jetté, nommée directrice adjointe de la protection de la jeunesse.
- Madame Valérie Provencher, directrice scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.
- Madame Marie-Claude Rodrigue, nommée directrice adjointe des soins infirmiers, volet qualité et évolution de la pratique par intérim.
- Monsieur Stéphane Tremblay, mandat comme président-directeur général renouvelé au 30 juin dernier pour trois ans.
- Madame Annick Villeneuve, nommée directrice adjointe à l'hébergement CHSLD et loisirs zone Est à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS — SUITE

Président du conseil d'administration et président-directeur général

## Bons coups

- Annonce d'investissements pour les défibrillateurs externes automatisés dans la population. Dossier porté par le Dr Wayne Smith.
- Un investissement de 4,5 millions pour une meilleure couverture de la population au niveau du système préhospitalier d'urgence.
- Accueil des externes en CHSLD avec la présence du président de l'Ordre de infirmières et infirmiers du Québec, la présidente-directrice générale adjointe et quelques membres de la direction.
- Élaboration d'un outil informatisé par l'équipe SAFIR de la Direction des ressources informationnelles et des technologies pour un projet de niveau provincial, soit un tout nouveau programme gouvernemental visant à assurer un suivi dès le premier trimestre. En quatre mois, près de 14 000 femmes ont déjà rempli un avis de grossesse.
- Balados disponibles par l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux sur le site internet <https://www.iuplsss.ca/nouvelle/des-balados-ou-chercheurs-et-intervenants-partagent-leurs-savoirs>
- Récent sondage de l'Agrément, notre région a le plus haut taux de participation avec 3 500 réponses. Cela permettra une amélioration des services aux usagers.
- Association des listes aux médecins pour la prise en charge de 15 749 patients orphelins. Travaux de qualité réalisés en fonction de l'état des patients. Le tout a été complété avant l'échéancier ministériel.

2022-07-29 - 9 h

Instance : Conseil d'administration

Date : 25 août 2022

Point à l'ordre du jour : 7.2.1 Temps requis : 5min

Sujet du dossier	Rehaussement financier PSOC 2022-2023		
Responsable	Joanne Roberts	Dossier présenté par	Robin-Marie Coleman
Objectif	<input type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Adoption de la répartition de l'enveloppe budgétaire récurrente de 2 635 300 \$ (crédits régionaux PSOC 2022-2023)			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p><b>Mise en contexte</b></p> <p>Faisant suite à l'octroi du MSSS d'un montant de 36,8 M\$ supplémentaire pour financer le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, de façon récurrente à partir de 2022-2023, la sous-ministre adjointe, madame Dominique Breton, confirmait au CIUSSS de l'Estrie – CHUS un rehaussement de 2 635 300 \$ en mission globale pour soutenir les organismes communautaires en santé et services sociaux de la région estrienne. En comparaison à l'an dernier, l'enveloppe de rehaussement était de 951 751 \$ pour notre région.</p> <p>Voici les critères d'analyse utilisés pour réaliser le scénario de répartition proposé :</p> <p><b>MSSS - Cadre de gestion ministériel du programme de soutien aux organismes communautaires pour le mode de financement en soutien à la mission globale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Admissibilité des organismes reconnus à la mission globale du PSOC seulement;</li> <li>• Conformité avec les règles du PSOC au cours de la dernière année (Convention de soutien financier PSOC 2015-2018, reconduite jusqu'en mars 2023);</li> <li>• Démonstration du besoin d'un montant additionnel de financement dans la demande de rehaussement;</li> <li>• Montant minimal accordé de 5 000 \$ sauf dans les cas où l'organisme demande un montant inférieur;</li> <li>• Équité dans le financement en soutien à la mission globale accordé aux organismes comparables.</li> </ul> <p><b>CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome :</b></p> <p>Les montants sont répartis selon la règle suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % de l'enveloppe consacré au rattrapage financier (rehausser le financement des organismes recevant moins de 40 % de leur balise financière);</li> <li>• 50 % de l'enveloppe consacré au prorata des balises financières. <i>Au prorata des balises financières</i> signifie que les organismes reçoivent tous le même pourcentage d'argent pour augmenter leur financement à l'intérieur de leur classification dans les balises financières.</li> <li>• Réduction du montant de rehaussement pour les organismes ayant reçu des sommes récurrentes en appui à la mission globale pour un secteur spécifique. Les sommes récurrentes sont soustraites du montant de rehaussement prévu.</li> </ul> <p>Dans le respect de ces documents de référence, voici la façon dont le rehaussement a été réparti :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 193 organismes sont reconnus à la mission globale au PSOC. Seuls ces derniers sont éligibles au rehaussement financier PSOC 2022-2023. De ces organismes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 organismes nouvellement admis ont reçu leur premier financement.</li> <li>○ 13 organismes ont indiqué n'avoir aucun besoin financier supplémentaire dans leur demande de rehaussement 2022-2023. <b>Ces derniers sont exclus du calcul.</b></li> <li>○ 3 organismes offrant de l'hébergement jeunesse ayant reçu du financement récurrent dans le cadre des recommandations de la Commission Laurent, voient leur budget de développement PSOC réduit du même montant pour cette même année, comme prévu au <i>Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome</i>. <b>Ces derniers sont exclus du calcul.</b></li> <li>○ 23 organismes œuvrant en santé mentale ayant reçu du financement récurrent dans le cadre du <i>Plan d'action interministériel en santé mentale</i> (PAISM) voient leur budget de développement PSOC réduit du même montant pour cette même année, comme prévu au <i>Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome</i>. <b>Ces derniers sont exclus du calcul.</b></li> <li>○ 8 organismes œuvrant auprès des femmes victimes de violence conjugale et auprès des conjoints violents ont un rehaussement spécifique récurrent à la mission globale prévu et confirmé par le MSSS pour l'année 2022-2023. Leur budget de développement PSOC se voit réduit du même montant pour cette même année. <b>Ces derniers sont exclus du calcul.</b></li> </ul> </li> <li>• Chaque organisme a reçu un montant minimal de 5 000 \$, sauf ceux n'ayant demandé aucun financement.</li> </ul> <p>L'enjeu possible dans la répartition actuelle demeure le fait d'avoir exclus les 8 organismes œuvrant en violence conjugale. Cette décision s'est prise en concertation avec le ROC de l'Estrie, considérant le financement officiellement annoncé provincielement pour l'année 2022-2023, mais pas encore annoncé pour les régions. Dans le cas peu probable où les sommes promises ne viendraient pas, nous aurions à faire une correction l'an prochain lors de la répartition du rehaussement.</p>			

### Impacts sur les usagers, les proches et la population

L'objectif du rehaussement est de contribuer à l'amélioration de l'offre de service de proximité aux populations locales qui présentent des situations complexes sans toujours être rejointes par les services institutionnels. Il permet également aux organismes d'améliorer les conditions des travailleurs, afin de favoriser le recrutement ainsi que la rétention du personnel.

Impacts sur le Vrai Nord	Expliquer les impacts sur le Vrai Nord
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire	Le rehaussement du financement permet aux organismes communautaires d'agir sur leur mission. Il leur permet de poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale.

### Principales pistes d'action et de solution

Respect de l'application du *Cadre de gestion ministériel du programme de soutien aux organismes communautaires pour le mode de financement en soutien à la mission globale* et du *Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome* adopté par le CA du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et le milieu communautaire (octobre 2019).

Collaboration étroite avec le Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie reconnu comme l'interlocuteur privilégié.

### Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Consultation du ROC de l'Estrie	Emilie Kahr	Juillet 2022	✓
Information au CA du CIUSSS de l'Estrie - CHUS	Robin-Marie Coleman	Août 2022	

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Emilie Kahr	25 juillet 2022

# RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE VISANT À FACILITER LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

## 2021-2022

1ER AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022

PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE LE 17 MAI ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 25  
AOUT 2022

PAR LA RESPONSABLE DU SUIVI DE LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

**Production, rédaction et révision**

Responsable du suivi de la divulgation d'actes répréhensibles

Présidence direction générale

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke



## PRÉAMBULE

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics* (ci-après «la Loi») est entrée en vigueur le 1er mai 2017. Elle instaure de nouveaux mécanismes permettant de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics et établit un régime de protection contre les représailles. La Loi prévoit que la personne ayant la plus haute autorité administrative d'un établissement assujetti doit établir une procédure facilitant la divulgation par les employés d'actes répréhensibles et désigner une personne chargée de recevoir les divulgations, de vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être et, le cas échéant, de lui en faire rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

Fonctions du responsable du suivi .....	5
Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi.....	5
Nombre de divulgations dont le traitement a été arrêté .....	5
Nombre de divulgations jugées recevables réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles .....	5
Nombre de divulgations dont la vérification a amené à conclure qu'un acte répréhensible a été commis ou était sur le point de l'être .....	5
Nombre de demandes d'information reçues par le responsable du suivi.....	6
Nombre de communications de renseignements effectuées au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à un organisme chargé de prévenir, détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois.....	6
Activités de diffusion du processus de divulgation .....	6

## Fonctions du responsable du suivi

Le responsable du suivi de la divulgation assume les fonctions suivantes :

- Assurer l'application et la diffusion de la procédure;
- Recevoir et traiter les divulgations d'actes répréhensibles de la manière prévue à la procédure;
- Veiller à consigner les informations nécessaires aux obligations de reddition de compte de l'établissement sur l'application de la procédure;
- Faire rapport au conseil d'administration de la manière prévue à la procédure.

## Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi

Le responsable du suivi n'a reçu **aucune** divulgation au sens de la loi.

## Nombre de divulgations dont le traitement a été arrêté

Le traitement d'**aucune** divulgation n'a été arrêté pour le motif qu'elle ne remplissait pas les conditions de recevabilité prévues à la procédure.

## Nombre de divulgations jugées recevables réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles

1. Une contravention grave à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi : **0**
2. Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie : **0**
3. Un usage abusif des fonds ou des biens de l'établissement, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui : **0**
4. Un cas grave de mauvaise gestion au sein de l'établissement, y compris un abus d'autorité : **0**
5. Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement : **0**
6. Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 à 5 : **0**

## Nombre de divulgations dont la vérification a amené à conclure qu'un acte répréhensible a été commis ou était sur le point de l'être

Ne s'applique pas

## Nombre de demandes d'information reçues par le responsable du suivi

Le responsable du suivi a reçu **40** demandes d'information ou dénonciations de situations diverses. Les motifs de ces demandes sont répartis de la façon suivante:

- 17 demandes concernent le HARCÈLEMENT
- 14 demandes en lien avec l'INCIVILITÉ (parfois combiné avec allégations de harcèlement)
- 6 demandes en lien avec des pratiques de gestion ou des relations de travail
- 5 demandes en lien avec des allégations de vols (temps ou matériel)
- Les autres demandes d'informations/dénonciations étaient entre autres pour des plaintes, des allégations de maltraitance envers des usagers, de discrimination, d'enjeux de conflits d'intérêts, de bris de confidentialité et d'enjeux de sécurité des soins et services.

Selon le cas, la personne a été référée à d'autres personnes ou instances susceptibles d'assurer un suivi adéquat (par exemple : un gestionnaire, le Service de proximité (santé et sécurité au travail) - Soutien au développement des personnes et de l'organisation, le bureau du Commissaire aux plaintes et de la qualité des services ou un syndicat).

## Nombre de communications de renseignements effectuées au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à un organisme chargé de prévenir, détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois,

**Aucune** communication de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à un organisme chargé de prévenir, détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, en application de la procédure n'a été effectuées.

## Activités de diffusion du processus de divulgation

La responsable du suivi a fait deux activités formelles de diffusion du processus de divulgation ou de promotion de ce mécanisme. Il s'agissait d'une note de service aux gestionnaires, parue le 10 mars 2022. Un article est paru dans la VIÉtrine Express du 4 avril 2022, pour la distinction entre un acte répréhensible envers l'organisation et un acte déplorable liée à un manque de civilité, à du harcèlement ou de la violence, relevant plutôt des domaines du bien-être et de la sécurité au travail.

Aussi, chaque suivi de demandes d'information reçues a été l'occasion de mieux faire connaître le processus aux personnes concernées et ce qui le distingue des autres mécanismes en vigueur dans l'organisation, prévus pour traiter les situations litigieuses sous la gouverne de la gestion courante.

Par ailleurs, le nombre élevé de demandes d'information a mis en lumière la nécessité de mieux guider les membres de la communauté interne qui souhaitent dénoncer ces diverses situations, qui, pour la plupart, ne relève pas dans les faits de la divulgation d'actes répréhensibles, au sens de la Loi. À cet effet, un outil visuel facilitant l'orientation vers le bon mécanisme est en cours d'élaboration, en collaboration avec le service des communications notamment.

*Nathalie Tremblay, responsable du suivi de la divulgation d'actes répréhensibles*

*(Version du 15 août 2022)*

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Estrie – Centre  
hospitalier universitaire  
de Sherbrooke**

**Québec** 



Instance : Conseil d'administration

Date : 25 août 2022

Point à l'ordre du jour : 9.1.2

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination d'un chef de service ou de département.		
<b>Responsable du dossier</b>	Dr Stéphane Tremblay	<b>Temps requis</b> 5 min.	
<b>Dossier présenté par</b>			
<b>Objectif de la présentation</b>	<input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Recommandation des nominations des chefs de services ou des chefs de Département au conseil d'administration.			
<b>Mise en contexte</b>			
<p>En conformité avec le plan d'organisation des départements et services médicaux, un comité de nomination est formé. Les conclusions de ce comité sont transmises au comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, afin de recommander la nomination du chef de département ou service.</p> <p>Le CMDP recommande les nominations intérimaires suivantes :</p> <p><b>Du Dr Éric Chiasson</b> à titre de chef de service intérimaire aux soins hospitaliers du Département de psychiatrie du 8 janvier 2021 au 13 mai 2021.</p> <p>À compter du 1er juillet 2022, <b>Dre Caroline Robert</b> assurera la chefferie par intérim du Service de médecine interne du Département de médecine spécialisée à Granby, en remplacement du Dr Marc-Antoine Rivard. L'intérim est pour une durée indéterminée.</p> <p><b>Dre Sophie Desindes</b> à titre de chef du Département d'obstétrique-gynécologie pour un mandat de quatre ans, effectif à partir du 1<sup>er</sup> août 2022 date de fin du mandat actuel.</p>			
<b>Analyse des enjeux</b>			
Système de gestion intégrée de la performance (SGIP)			
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire <input type="checkbox"/> Responsabilité populationnelle et développement des communautés (RLS et RTS) <input type="checkbox"/> Valeurs (Humanisme, engagement, adaptabilité)			
Consultation des instances			
<b>Instance consultée</b>	<b>Date de la consultation</b>	<b>Principaux enjeux soulevés</b>	<b>Modifications/actions/solutions</b>
CMDP central	2022-06-21 2022-09-20	Dre Caroline Robert Dr Éric Chiasson et Dre Sophie Desindes	
CA	2022-08-25		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative aux nominations des chefs de service et chefs de département</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;</li> <li>- que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;</li> <li>- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;</li> <li>- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;</li> <li>- la recommandation du comité de nomination;</li> <li>- la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** les nominations suivantes :

- **Dr Éric Chiasson** à titre de chef de service intérimaire aux soins hospitaliers du Département de psychiatrie du 8 janvier 2021 au 13 mai 2021.
- À compter du 1er juillet 2022, **Dre Caroline Robert** assurera la chefferie par intérim du Service de médecine interne du Département de médecine spécialisée à Granby, en remplacement du Dr Marc-Antoine Rivard. L'intérim est pour une durée indéterminée.
- **Dre Sophie Desindes** à titre de chef du Département d'obstétrique-gynécologie pour un mandat de quatre ans, effectif à partir du 1<sup>er</sup> août 2022 date de fin du mandat actuel.

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Julie Letarte	2022-07-26



Instance : Conseil d'administration

Date : 25 août 2022

Point à l'ordre du jour : 9.1.3

<b>Sujet du dossier</b>	Coordonnateur médical aux soins de fin de vie		
<b>Responsable</b>	Colette Bellavance, DSP	<b>Dossier présenté par</b>	
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
<p>Inclure au Plan d'organisation de l'établissement un Coordonnateur médical aux soins de fin de vie rattaché à la Direction des services professionnels</p> <p>Nommer Dre Linda Gagnon, coordonnatrice aux soins de fin de vie pour un mandat de 2 ans à partir de septembre 2022.</p>			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>La Loi concernant les soins de fin de vie en vigueur depuis le 10 décembre 2015 prévoit que tout établissement doit offrir les soins de fin de vie aux personnes qui le requièrent. La loi prévoit, en cas de refus d'un médecin face à une demande d'aide médicale à mourir, que le directeur général de l'établissement, ou la personne qu'il a désignée doit faire les démarches nécessaires pour trouver un médecin qui accepte de traiter la demande d'aide médicale à mourir (AMM). La politique du CIUSSS de l'Estrie-CHUS sur les soins de fin de vie de l'établissement précise les co-porteurs désignés par le PDG. L'établissement doit répondre aux demandes de la Commission des soins de fins de vie afin que celle-ci puisse exercer les fonctions prévues par le Loi. Depuis le 1er avril 2018, des rapports annuels doivent être transmis à la Commission sur les soins de fin de vie ainsi qu'au CA de l'établissement.</p> <p>En mars 2021, une modification à la Loi fédérale a aboli le délai de sauvegarde de 10 jours pour l'utilisateur qui a le critère de mort naturelle raisonnablement prévisible (MNRP). Au Québec, un formulaire de consentement en cas de perte d'aptitude a été autorisé en juin 2021 sous conditions. De plus, une modification de la Loi en regard de l'accès à l'AMM en situation de mort naturelle non raisonnablement prévisible (MNnRP) est adoptée avec un délai de 90 jours suivant la première évaluation.</p> <p>Le nombre de demandes est en croissance : 78 sédations palliatives continues en 2016 à 188 en 2021-22; 46 demandes AMM formulées en 2016 à 452 en 2021-22; 32 AMM administrées en 2016 à 266 AMM administrées en 2021-22. En raison de la croissance anticipée du nombre de demandes et le malaise de plusieurs médecins avec le critère de MNnRP, nous anticipons une augmentation des questionnements et un besoin important de mentorats par le Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) afin d'assurer l'accessibilité à l'AMM et à la SPC.</p> <p>Jusqu'à maintenant la directrice des services professionnelles adjointe, Dre Linda Gagnon était désignée comme co-porteuse de l'application de la politique sur les soins de fin de vie et assurait une coordination continue de l'AMM au quotidien ainsi qu'une animation du GIS. Les compétences acquises au cours des années ont permis à l'établissement de répondre aux attentes en regard de la Loi sur les soins de fin de vie. Le mentorat s'avère très important afin d'assurer une masse critique de médecins qui acceptent de participer à l'évaluation lors de demandes et d'administrer l'AMM. Les changements législatifs et les interprétations parfois divergentes entre la Loi fédérale et la Loi québécoise créent de l'insécurité chez les soignants.</p> <p>Pour assurer l'accès à ce soin et répondre aux exigences de la Loi, il est proposé d'inclure au plan d'organisation de la gouvernance médicale un poste de coordonnateur médical aux soins de fin de vie. Ce coordonnateur nommé pour une période de 2 à 4 ans sur recommandation de la Directrice des services professionnels aura pour mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribuer au suivi, à l'évaluation et à la mise à jour de la politique sur les soins de fin de vie</li> <li>-Contribuer à la coordination et au soutien des activités en lien avec l'actualisation des dispositions prévues dans la Loi concernant les soins de fin de vie</li> <li>-Soutenir les activités du groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) dans la réalisation de son mandat</li> <li>-Planifier les activités de formation en lien avec l'aide médicale à mourir et la sédation palliative continue</li> <li>-Offrir un mentorat auprès des médecins appelés à évaluer ou administrer l'AMM</li> <li>-S'assurer d'identifier des médecins en nombre suffisant sur le territoire de l'établissement afin d'assurer l'accessibilité à l'AMM aux personnes qui le demandent en conformité avec la Loi en vigueur</li> <li>-Soutenir le CMDP dans son rôle d'évaluation de la qualité de l'acte en regard des soins de fin de vie</li> <li>-Élaborer les rapports requis au CA et à la Commission des soins de fin de vie</li> <li>-Travailler en collaboration interprofessionnelle avec les professionnels identifiés en soins infirmiers, pharmaciens et travailleurs sociaux</li> </ul> <p>La rémunération annuelle prévue pour ce poste de coordonnateur médical aux soins de fin de vie est de 60 000\$ par année.</p>			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
Assurer l'accessibilité aux soins de fin de vie en conformité avec la Loi et les lignes directrices des ordres professionnels.			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire			

### Principales pistes d'action et de solution

Inclure au Plan d'organisation de l'établissement un Coordonnateur médical aux soins de fin de vie  
Nommer Dre Linda Gagnon, coordonnatrice aux soins de fin de vie pour un mandat de 2 ans

### Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Transmettre la Fiche de présentation au PDG	Colette Bellavance	15 juin 2022	
Présenter la demande au CA pour autorisation	PDG	Août 2022	
Fiche produite par		Dernière mise à jour le	
Dre Colette Bellavance, DSP		15 août 2022	

### PROJET DE RÉOLUTION

#### Relative à la nomination du Coordonnateur médical aux soins de fin de vie

#### CONSIDÉRANT :

- la Loi concernant les soins de fin de vie;
- la politique de l'établissement sur les soins de fin de vie et son application;
- la recommandation de la Directrice des services professionnels;
- le soutien du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à la nomination;
- l'accord des membres du conseil d'administration

#### IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE

#### D'AUTORISER:

l'ajout d'un coordonnateur médical aux soins de fin de vie dans le plan d'organisation de la gouvernance médicale de l'établissement;

#### DE NOMMER :

Dre Linda Gagnon, coordonnatrice médicale aux soins de fin de vie pour une période de 2 ans débutant en septembre 2022.

Instance : Conseil d'administration

Date : le 25 août 2022

Point à l'ordre du jour : 9.4.1

<b>Sujet du dossier</b>	Registre des signataires autorisés RAMQ		
<b>Responsable</b>	Dre Colette Bellavance	<b>Dossier présenté par</b>	Louise Goulet
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision	<input type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi
Modifications au registre des signataires autorisés pour la RAMQ - CIUSSS de l'Estrie - CHUS			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>En vertu du <i>Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie</i>, la signature d'une personne dûment autorisée par l'établissement est obligatoire pour attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels.</p> <p>En raison de la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de la mise en place de sa nouvelle structure, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé (formulaire 1907) », document exigé par la RAMQ.</p> <p>Il est de l'obligation de l'établissement de faire suivre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) toute modification au niveau des signataires autorisés pour les installations sous sa gouverne.</p> <p>Il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes pouvant attester de l'exactitude des demandes de paiement, pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS.</p> <p>La directrice des services professionnels a analysé la situation et émis une recommandation à cet égard.</p>			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire			
<b>Documents joints</b> <input type="checkbox"/>			
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Louise Goulet		2022-07-21	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;</li> <li>- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;</li> <li>- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;</li> <li>- la recommandation de la directrice des services professionnels;</li> <li>- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations <b>CHUS Fleurimont – 0116X et Hôtel-Dieu de Sherbrooke – 0110X</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dr Bruno Maranda, chef de service génétique (pédiatrie).</li> </ul>			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations <b>CHUS Fleurimont – 0116X et Hôtel-Dieu de Sherbrooke – 0110X</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dr Frédéric McGovern-Murphy, chef de service de pneumologie.</li> </ul>			